RÈGLEMENT 2024

ARTICLE 1 : La Wim'Run combine deux courses sur route : une majeure de 10 km, une mineure de 5 km.

ARTICLE 2 : La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

ARTICLE 3 : Départ (10h) et arrivée (11h30) quai d'Hazebrouck à Wimereux. Parking sur l'aire de Wimereux Sud, un système de navettes gratuites sera mis en place.

ARTICLE 4 : Les dossards sont à retirer le samedi 1er juin de 14h à 18h et dimanche 2 juin de 8h à 9h à la salle des fêtes de Wimereux (place du roi Albert, près de la mairie). Il n'y aura pas d'inscription le jour de la course, uniquement le retrait de dossards, sauf pour les courses enfants (800m,1700m et 3500m).

ARTICLE 5 : Droits d'inscription Wim'Run : 10 km 9€, 5km 5€ avant le 31 mai.
Majoration de 1 € le samedi 1er juin sur place. Tarifs club 8 €:

ARTICLE 6 : Remise des récompenses par catégorie à 12h, à la salle des fêtes (place du roi Albert, Wimereux). Dotation en espèce, coupes, lots.

ARTICLE 7 : Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

ARTICLE 8 : L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

ARTICLE 9 : La sécurité est assurée par l'organisation et des signaleurs bénévoles.

ARTICLE 10 : Les coureurs licenciés F.F.A. devront fournir la photocopie de leur licence. Pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an.